



Délibération CA-2019-03-27-3

relative à l'installation de la section permanente et des commissions du CA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010,
le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,*

- **Point de l'ordre du jour**

- 2 - Installation du nouveau Conseil d'administration – installation de la section permanente et des commissions du Conseil d'administration

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

La section permanente du Conseil d'administration du Cnous est composée de :

- Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous
- Madame Ludivine GAUTHIER et Monsieur Elna EYRIEY
- Monsieur Huseyin OZDEMIR
- Monsieur Christophe CASTELL
- Madame Brigitte TESSIER

Et à titre consultatif :

- Monsieur Pascal CAMUS
- Monsieur Gédéon NDITIFEI

Article 2 :

Une commission « restauration et achats » est créée et est composée de :

- Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous
- Madame Brigitte PLATEAU ou Monsieur Christophe CASTELL
- Monsieur Guilhem de ROBILLARD ou Madame Brigitte TESSIER
- Madame Ludivine GAUTHIER et Madame Océane RANJEVA-RABETAFIKA
- Monsieur Thibaud MOREAU
- Madame Anne GOHIN (suppléante de Monsieur OZDEMIR)
- Monsieur Pascal CAMUS
- Monsieur Gédéon NDITIFEI

Et à titre d'invitée :

- Madame Clothilde MARSEAULT (chargée de mission à la CPU)

Article 3 :

Une commission « hébergement » est créée et est composée de :

- Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous
- Madame Brigitte PLATEAU ou Monsieur Christophe CASTELL
- Monsieur Guilhem de ROBILLARD ou Madame Brigitte TESSIER
- Madame Sarah BEN BOUALI (suppléante de Monsieur Pascal CAMUS)
- Monsieur Aymeric HERGOTT et Monsieur Samuel CHASTAGNER



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 27 mars 2019

- Monsieur Raymond RIVIERE (suppléant de Monsieur Gédéon NDITIFEI)
- Monsieur Huseyïn OZDEMIR

Et à titre d'invitée :

- Madame Clothilde MARSEAULT (chargée de mission à la CPU)

Article 4 :

Une commission « vie de campus et bien-être » est créée et est composée de :

- Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous
- Madame Brigitte PLATEAU ou Monsieur Christophe CASTELL
- Monsieur Guilhem de ROBILLARD ou Madame Brigitte TESSIER
- Madame Sarah BEN BOUALI (suppléante de Monsieur Pascal CAMUS)
- Madame Ludivine GAUTHIER et Monsieur Samuel CHASTAGNER
- Monsieur Hugo PIERSON
- Monsieur Raymond RIVIERE (suppléant de Monsieur Gédéon NDITIFEI)
- Monsieur Huseyïn OZDEMIR

Et à titre d'invitée :

- Madame Clothilde MARSEAULT (chargée de mission à la CPU)

Article 5 :

Un groupe de travail « gouvernance » est créé et est composé de :

- Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous
- Monsieur Christophe CASTELL
- Madame Brigitte TESSIER
- Monsieur Aymeric HERGOTT
- Monsieur Elné EYRIEY
- Monsieur Gédéon NDITIFEI
- Monsieur Huseyïn OZDEMIR »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 20
Nombre de procurations : 8
Abstentions : 0
Pour : 28
Contre : 0

Fait à Vanves, le 10 avril 2019

Dominique MARCHAND

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le
Délibération publiée sur le site internet du cnous le